

ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES - I

Actions des pays de l'Union européenne

Indicateurs clés (au 31/03/2025)³

Exposition risque actions (%)	-2.01	96,7
Volatilité OPC (%) [*]	+0.53	13,99
Volatilité indice (%) [*]	+0.40	12,26
Bêta	+0.02	0,8
Ratio de Sharpe	-0.67	-1,21

* 52 Semaines

Exposition devises (%)	+3.05	9,55
SCR OPC (%) ⁴	-0.94	45,47
Nombre de lignes	+3	40
Note ESG (/10)	-0.00	6,8

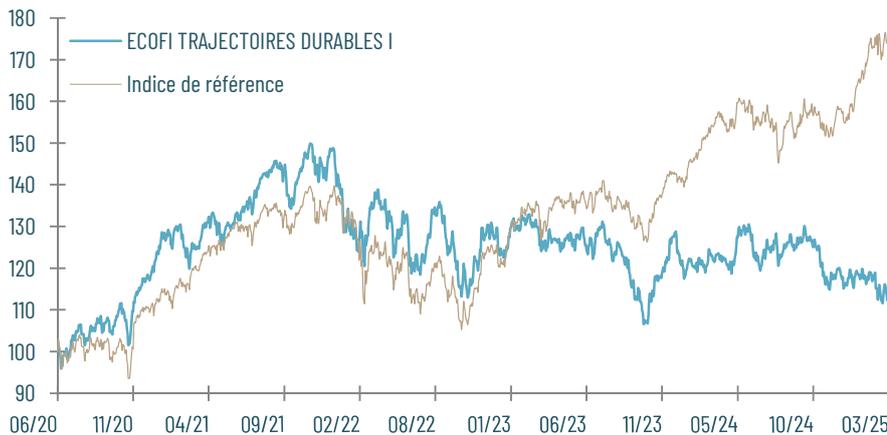
Reporting mensuel - Mars 2025

Actif net (en million d'EUR)	28,64
Valeur liquidative (EUR)	1 075,70
Performance nette mois	-6,57%
Performance nette YTD	-7,88%
Investissements Durables (%) - SFDR	100

Profil de performance (Source : Ecofi / Bloomberg)

Evolution de la valeur liquidative

Période de référence du 04/06/2020 à la date de reporting.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



Performances nettes glissantes

en %		1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans
OPC	Performance	- 6,57	- 7,88	- 16,99	- 12,56	- 21,30
	Volatilité				13,99	17,14
Bench	Performance	- 2,85	7,95	6,36	7,13	35,03
	Volatilité				12,26	14,68
Ecart/indice		- 3,72	- 15,83	- 23,35	- 19,70	- 56,33

Performances nettes calendaires

en %		YTD	2024	2023	2022	2021
OPC	Performance	- 7,88	- 9,32	5,15	- 17,42	20,14
	Volatilité		13,69	15,81	23,81	13,54
Bench	Performance	7,95	9,56	18,55	- 12,31	22,67
	Volatilité		11,83	13,39	21,58	11,60
Ecart/indice		- 15,83	- 18,88	- 13,39	- 5,11	- 2,53



Frédéric Guignard

Gérant Actions

Suppléante : Karen Georges

Objectif de gestion

FCP éligible au PEA visant à optimiser, sur un horizon de 5 ans, la performance d'un portefeuille géré de manière discrétionnaire et investi en actions européennes de croissance, c'est-à-dire en recherchant des entreprises dont les perspectives de valorisation sont jugées attractives.

Classification SFDR⁽⁵⁾ : Article 9

Indicateur de risque (SRI)⁽⁶⁾

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	----------	---	---	---

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

(5) En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds est de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur dans lequel l'émetteur concerné opère. Il existe un risque qu'Ecofi évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds.(6) L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque plus élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section «Principaux risques» du Prospectus.

Prix & Récompenses

Prix Impact Option Finance 2024
Meilleure société de gestion française

Refinitiv Lipper Fund Awards 2021 - France
Catégorie Actions de la zone Euro, sur 5 ans

(1) Fonds ISR selon la méthodologie ECOFI. (2) Les références à un label ou à une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet. (3) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (4) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. Risques action, de Perte en capital, de gestion discrétionnaire, les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Risques" du Prospectus.

ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES - I

Commentaire de gestion

► L'incertitude engendrée par la politique de D. Trump a entraîné une dégradation du sentiment. Les ménages américains se sont ainsi montrés plus précautionneux en diminuant leurs dépenses, alors que leurs revenus ont augmenté. A la suite des élections en Allemagne, un plan massif de dépenses dans l'armement et les infrastructures a été dévoilé, en sus de la levée du frein à l'endettement. La BCE a baissé ses taux lors de sa réunion de mars, tandis que la Fed a de nouveau opté pour un statu quo. Les actions de la zone Euro ont reculé de 3,1% ; celles des Etats-Unis de 5,6% (en \$). Le 10 ans américain est resté inchangé à 4,21% de fin février à fin mars ; le 10 ans allemand est quant à lui passé de 2,41% à 2,74%.

► Le fonds a sous-performé le marché au cours du mois. Les thématiques de l'efficacité énergétique (en particulier les semi-conducteurs) de la santé/nutrition et des énergies renouvelables ont pesé sur la performance en mars. Nous avons initié des positions sur Vestas, Nexans et Coloplast sur la période.

Portefeuille (Source : Ecofi)

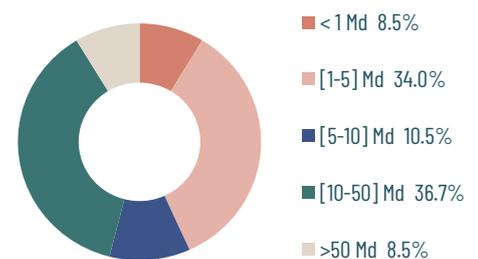
► Principales lignes en portefeuille

FRESENIUS SE	4,24%
FRESENIUS MEDICAL CARE	4,22%
KERRY GROUP A	3,75%
SYMRISE	3,56%
AALBERTS INDUSTRIES NV	3,47%
TATE & LYLE PLC	3,36%
CORBION NV	3,33%
DSM-FIRMENICH AG	3,22%
DANIELI & CO	3,05%
PRYSMIAN	3,04%

► Principaux mouvements sur le mois

Achats / Renforcements
VESTAS WIND SYSTEMS A/S
COLOPLAST A/S B
NEXANS SA
Ventes / Allègements
NORDEX
TOMRA SYSTEMS ASA
WAGA ENERGY SA
AURUBIS

► Répartition par capitalisation



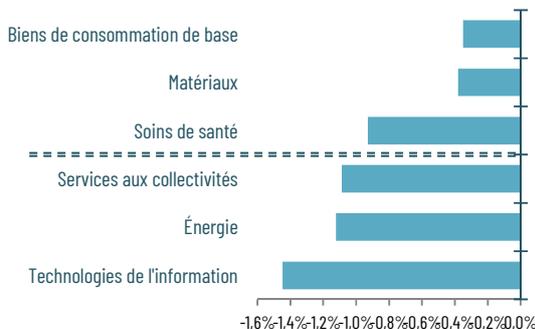
► 3 plus forts Contributeurs

NORDEX SE	0,51%
BEFESA SA	0,22%
AURUBIS AG	0,17%

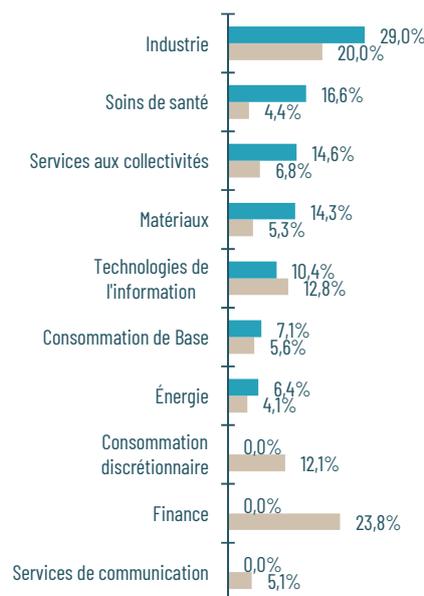
► 3 plus forts Détracteurs

WAGA ENERGY SA	-1,02%
AMPLIFON SPA	-0,57%
AIXTRON SE	-0,55%

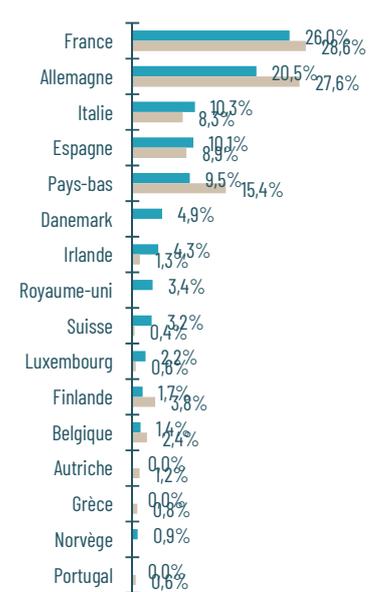
► Contributeurs / Détracteurs sectoriels



► Répartition sectorielle



► Répartition géographique



Caractéristiques

Code ISIN : FR0013484573

Code Bloomberg : ETRJDUR FP Equity

Type de part : Capitalisation

Forme juridique : FCP de droit français

Classification / Stratégie : Actions des pays de l'Union européenne

Dépositaire : CACEIS BANK

Devise de la part : EUR

Valorisation : Quotidienne

Date de création : 12/03/2020

Eligible PEA-PME : Non

Eligible PEA : Oui

UCITS : Oui

Règlement/Livraison : J+1

Délai de notification : J avant 11h30

Indicateur de référence : FCI EMU 200 (CLOTURE), EURO STOXX DIVIDENDES REINVESTIS (CLOTURE) avant le 29/12/23

Durée de placement recommandée : 5 ans

Frais de gestion directs maximum : 0,8% de l'actif net

Commission de surperformance : 25% TTC de la performance supérieure au FCI EMU 200

Commission de souscription acquise : Néant

Commission de souscription non acquise : 2% maximum

Commission de rachat acquise : Néant

Commission de rachat non acquise : Néant



Nous contacter

Retrouvez nos analyses de marché sur notre site www.ecofi.fr

et sur :



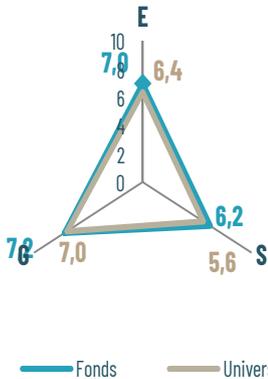
+33 (0) 1 44 88 39 24 @contact@ecofi.fr

Avertissement : COMMUNICATION PUBLICITAIRE - Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.

	Fonds	Univers
Notes PRISME (/10)	6,8	6,3
CA aligné avec la taxonomie verte UE (% pondéré)	40,1	19,6
Taux de couverture CA aligné avec la taxonomie verte UE (%)	81,3	51,4

Univers Thematique Europe

Note PRISME du fonds et de l'indice par domaine (/10)



Composition de la note PRISME et pondérations

- E : Environnement (33,33%)
- S : Social (33,33%)
- G : Gouvernance (33,33%)

PRISME, l'ISR par Ecofi

Pour les entreprises, la méthodologie propriétaire PRISME repose sur les 3 principes suivants.

- **Notation propriétaire PRISME** : l'évaluation de la performance ESG des émetteurs repose sur une approche « best in universe » et se fonde sur la note PRISME des émetteurs (comprise entre 0 et 10). Cette note inclut l'évaluation ESG des émetteurs fournie par MSCI ESG Research et donne la priorité à l'impact réel des politiques ESG des émetteurs en surpondérant 9 critères à fort impact ESG (3 par domaine E, S et G). Les émetteurs sont repartis en déciles selon leur note PRISME.
 - **Stratégie d'exclusions** : sont exclus du périmètre d'investissement les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, le tabac, les pesticides, l'huile de palme, le charbon, le pétrole, le gaz et les énergies fossiles non conventionnelles.
 - **Analyse des controverses** : les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort), ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie sont exclus.
- Les fonds ISR d'Ecofi intègrent l'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2 et 3) dans leur objectif de gestion en veillant à ce qu'elle soit systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG.

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : <https://www.ecofi.fr/informations-isr>

Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

Emetteurs	Secteurs	Note PRISME	Décile	E	S	G	Note controversée	Poids OPC
FRESENIUS MEDICAL CARE AG&CO	Soins de santé	7.5	1	9,8	7,2	5,6	3	4,20%
FRESENIUS SE	Soins de santé	6.3	4	6,0	4,7	8,0	3	4,20%
KERRY GROUP	Biens de consommation de base	7.7	1	6,3	8,2	8,7	2	3,80%
SYMRISE	Matériaux	6.7	2	6,4	5,6	8,2	2	3,60%
AALBERTS	Industrie	4.8	8	4,6	2,8	7,0	0	3,50%

Actualité ISR

Ecofi renforce sa politique d'engagement auprès des sociétés

En 2024, Ecofi a continué d'appliquer sa politique de vote qui vise à défendre l'intérêt à long terme de ses clients et à encourager les entreprises détenues en portefeuille à adopter les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

En 2024, Ecofi a exercé ses droits de vote dans 251 Assemblées générales, avec un taux de vote « contre » de 38 % (vs 20 % moyen des sociétés de gestion françaises). Ecofi a soutenu 81 résolutions d'actionnaires minoritaires en faveur d'une bonne gouvernance et d'une gestion responsable des impacts environnementaux et sociaux.

En 2024, Ecofi a dialogué individuellement avec 35 sociétés, en posant 253 questions concernant différents enjeux ESG. Ecofi a soutenu 21 initiatives de dialogue collectif, coordonnées par ses réseaux internationaux de finance responsable, qui ont permis à Ecofi de contacter 136 sociétés différentes investies. Enfin, Ecofi a participé à 9 initiatives de dialogue avec les institutions sur des enjeux ESG.

Repère

L'investissement socialement responsable (ISR) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Définition de l'AFG FIR.

Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Note propriétaire PRISME

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX

- Prévention et contrôle des pollutions
- Système de management environnemental

CRITÈRES SOCIAUX

- Santé et sécurité des collaborateurs
- Respect des droits syndicaux

CRITÈRES GOUVERNANCE

- Indépendance et diversité du CA
- Prévention de la corruption

NOTE PROPRIÉTAIRE PRISME

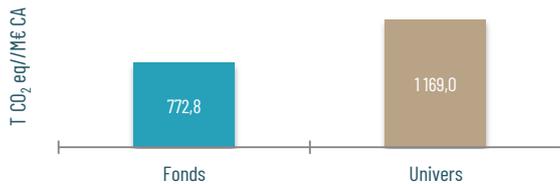
- E** - Stratégie environnementale et éco-conception, Politiques climat, Politiques biodiversité
- S** - Non discrimination et égalité des chances, Relations responsables avec les clients, Alignement avec l'ODD 5
- G** - Equilibre des pouvoirs et efficacité du Conseil d'administration, Rejet des paradis fiscaux, Remunérations liées à des facteurs ESG

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble de valeurs de l'univers pondérées en fonction de leur valeur d'entreprise.

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

► Emissions de Gaz à Effet de Serre

► Intensité carbone



Unité : t CO₂eq / M€ CA

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 100%

Intensité carbone par million d'euros investi : 27 teq CO₂/M€ investi

► Empreinte carbone du portefeuille :

Non pertinent en l'absence d'action cotée

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO₂ (t CO₂eq).

- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (exemple : consommation d'électricité ou de chaleur).
- Scope 3 : autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont (fournisseurs) et à l'utilisation des biens et services en aval (clients).

L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.

L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES (Scope 1, 2, 3) des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions. Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Bloomberg, MSCI ESG Research, Ecofi

► Alignement avec le scénario 1,5°C



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 95%

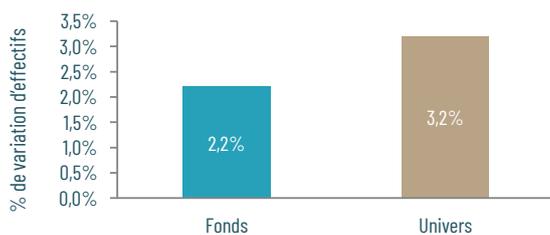
L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 1,5° SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Énergie. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario SDS est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario SDS, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Énergie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : ISS ESG, Ecofi

► Variation d'effectifs



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 98% / 99%

La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise et appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et les effectifs de l'année N-1.

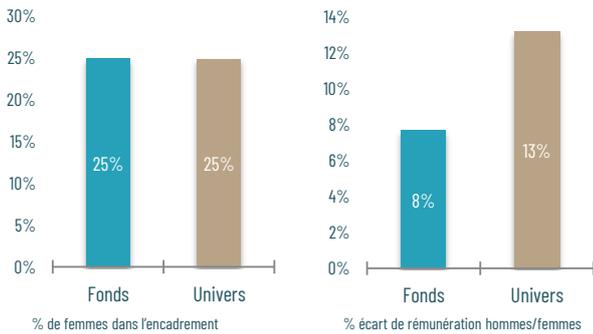
Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : MSCI ESG Research, Ecofi

► Parité hommes / femmes



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 18% / 34% Taux de couverture (Fonds / Univers) : 75% / 55%

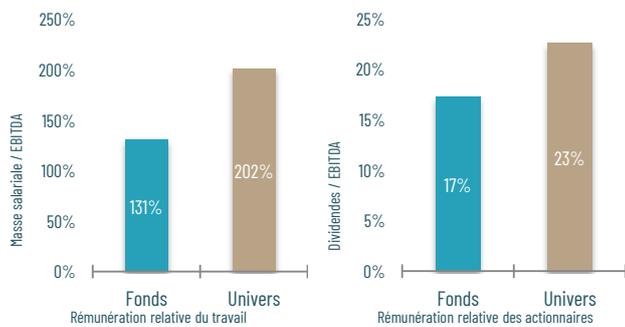
Afin de mesurer l'égalité des sexes au sein des sociétés investies, nous nous appuyons sur :

- La représentation des femmes à des postes d'encadrement, en comparant la part des femmes au niveau managérial des entreprises, pondérée par le poids au sein du portefeuille.
- L'écart de rémunération entre les sexes, calculé comme la différence entre la rémunération des hommes et des femmes, rapportée à celle des hommes, et pondéré par le poids de chaque entreprise en portefeuille. Un écart de rémunération positif indique une rémunération plus élevée pour les hommes, tandis qu'un écart de rémunération négatif montre que les femmes perçoivent un salaire supérieur. L'égalité salariale est atteinte lorsque l'écart est nul.

Le calcul ne prend en compte ni les titres d'états, ni les émissions solidaires.

Sources : MSCI ESG Research, Ecofi.

► Partage de la valeur économique



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 91% / 69%

Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Thomson Reuters, Ecofi

► Responsabilité fiscale



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 95% / 74%

Une fiscalité responsable des entreprises favorise une économie durable, réduit les inégalités et soutient une croissance inclusive en permettant aux gouvernements de financer des programmes sociaux et environnementaux. À l'inverse, l'évitement fiscal a un coût social élevé, affaiblissant le développement des infrastructures et des politiques publiques. Il est donc essentiel que les entreprises paient leur juste part d'impôt.

Ecofi suit, en ce sens, un indicateur clé : le taux d'impôt effectif moyen, qui évalue la moyenne des taux d'imposition des entreprises sur cinq ans. Un taux supérieur à notre univers de référence indique un meilleur engagement fiscal.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise, sans tenir compte des titres d'État et des émissions solidaires.

Sources : MSCI ESG Research, Ecofi

Certain information contained herein (the "Information") is sourced from/copyright of MSCI Inc., MSCI ESG Research LLC, or their affiliates ("MSCI"), or information providers (together the "MSCI Parties") and may have been used to calculate scores, signals, or other indicators. The Information is for internal use only and may not be reproduced or disseminated in whole or part without prior written permission. The Information may not be used for, nor does it constitute, an offer to buy or sell, or a promotion or recommendation of, any security, financial instrument or product, trading strategy, or index, nor should it be taken as an indication or guarantee of any future performance. Some funds may be based on or linked to MSCI indexes, and MSCI may be compensated based on the fund's assets under management or other measures. MSCI has established an information barrier between index research and certain Information. None of the Information in and of itself can be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. The Information is provided "as is" and the user assumes the entire risk of any use it may make or permit to be made of the Information. No MSCI Party warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness of the Information and each expressly disclaims all express or implied warranties. No MSCI Party shall have any liability for any errors or omissions in connection with any Information herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Ecofi calcule l'alignement des portefeuilles avec les ODD à travers une analyse complète de chaque société investie : cette analyse ne se limite pas aux produits conçus par les sociétés mais intègre également la qualité des politiques ESG internes et leur implication dans des controverses et dans les secteurs sensibles, qui peuvent générer un impact négatif sur les ODD mêmes.

Pour ce niveau d'analyse, Ecofi utilise les données fournies par la recherche de MSCI ESG Research.

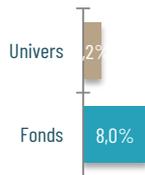
La méthodologie calcule 2 notations pour chacun des 17 ODD pour chaque société : l'alignement des produits et l'alignement opérationnel.

- L'alignement des produits prend en compte les produits des sociétés, en termes de CA alignés avec les 17 ODD, et l'implication dans des secteurs sensibles. Cette dimension donne 5 résultats possibles (fortement aligné, aligné, neutre, désaligné, fortement désaligné)

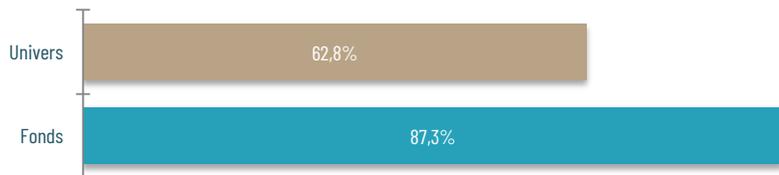
- L'alignement opérationnel considère la note ESG (exclusivement avec les critères concernés par les ODD) et l'implication dans des controverses. Cette dimension donne 5 résultats possibles (fortement aligné, aligné, neutre, désaligné, fortement désaligné).

Ecofi considère une société comme alignée avec un ODD si elle a un alignement des produits fortement aligné ou alignée et concomitamment un alignement opérationnel fortement aligné ou alignée.

% d'actifs alignés avec les ODD (Sources : MSCI ESG Research, Ecofi)



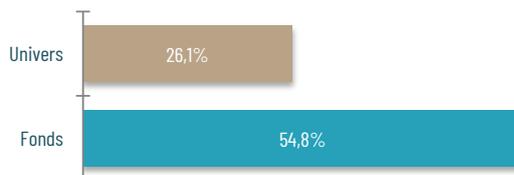
Taux de couverture (Fonds / Univers) : 13% / 100%



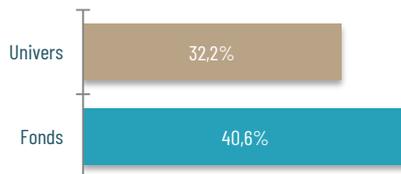
Taux de couverture (Fonds / Univers) : 98% / 100%



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 49% / 100%



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 74% / 100%



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 58% / 100%

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de ce FIA peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés au FIA qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.